

11 septembre 2018

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 11 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Paul Henri Arès, conseiller  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absents :

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2018;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
  - 5.1 Résolution pour accepter le remboursement des jeux gonflables lors de la fête du village;
6. Correspondance;
7. Avis de motion concernant le règlement Code d'éthique des employés;
8. Résolution concernant l'engagement de la firme pour la préparation de l'étude de la mise en commun des services municipaux;
9. Résolution pour accepter le montage financier pour le projet de mise en commun des services municipaux;
10. Résolution pour confier le mandat à la firme Rappel concernant une étude hydraulique pour le ponceau du chemin Uldéric Brien;
11. Résolution d'appui concernant le projet déposé par Ciné-Zoo dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;
12. Résolution pour modifier les tarifs de location de la salle du conseil sise au 145 de l'Église;
13. Résolution pour changer la serrure (barillet et clé) de la porte du 145 rue de l'Église;
14. Résolution concernant les frais juridiques en lien avec le dossier du niveau d'eau de l'étang du lot 2 238 756;
15. Voirie;
16. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
17. Comité;
  - 17.1 Lumières de Noël;
  - 17.2 Résolution d'engagement du personnel pour le Service de surveillance;

- 17.3 Résolution d'engagement de l'adjointe administrative;
- 17.4 Aménagement de la base de l'enseigne numérique;
- 18. Affaires nouvelles;
- 19. Période de questions
- 20. Levée de la session;

2018-09-143

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-09-144

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2018

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 7 août 2018 est adopté tel que préparé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

**Point :**

**17.2 Rue Auclair :** le plan tel que construit vient d'être envoyé au responsable chez SOLENO;

M. le maire appelle le point suivant.

2018-09-145

## 5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;  
Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

|   |                      |
|---|----------------------|
| RECETTES DU                               | 27 086,16 \$         |
| DÉPENSES D'OPÉRATION                      | 52 024,61 \$         |
| REMISE FÉDÉRALE                           | - \$                 |
| REMISE PROVINCIALE                        | - \$                 |
| FTQ                                       | 493,51 \$            |
| TOTAL                                     | <u>52 518,12 \$</u>  |
| Dépense durant le mois                    | 46 552,43 \$         |
| Salaires déboursés à la séance du conseil | - \$                 |
| Salaires déboursés durant le mois         | 6 008,16 \$          |
| Total dépenses                            | <u>105 078,71 \$</u> |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-146

**5.1 REMBOURSEMENT DES JEUX GONFLABLES « FÊTE DU VILLAGE »**

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a budgété un montant pour la Fête du Village;

Considérant que le comité des Loisirs nous a déposé la facture pour le remboursement des jeux gonflables;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse la somme de six cent soixante-dix-huit dollars et quarante et une sous (678.41\$) plus les taxes applicables au Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2018-09-147

**6.1 BISON EN FÊTE LE 20 OCTOBRE 2018**

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Pascal Gonnin  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue deux membres du conseil soit M. Louis Coutu, maire et le conseiller Réal Vel à participer à l'activité « Bison en fête » le 20 octobre 2018 au coût de cinquante dollars (50\$) par participant;

Que la municipalité réservera également les billets pour les conjointes;

Que la municipalité réservera également les billets pour les conseillers, M. Jean-Pierre Brien et Denis Vel et leurs conjointes, lesquels seront remboursés à la municipalité;

Que les frais d'inscription des deux conseillers délégués soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-148

### **6.2 SOUPER BÉNÉFICE « ÉVÈNEMENT BIÈRE ET FROMAGE »**

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire à assister à l'Évènement Bière et Fromage, activité de financement pour le travailleur agricole le 25 octobre pour 18h à Sherbrooke au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85\$) par personne;

Que le prix du billet soit pris dans le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-149

### **6.3 OKTOBERFEST DU MAIRE DE STOKE**

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Jean-Pierre Brien  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire à assister l'Oktoberfest du Maire de Stoke le 27 octobre prochain au coût de cinquante dollars du billet (50\$);

Que la municipalité réservera les billets pour M. Jean-Pierre Brien et les conjointes et qui seront remboursés à la municipalité;

Que les frais d'inscription soient pris dans le poste don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-150

### **6.4. RÉOLUTION D'APPUI POUR UN SECONDAIRE 5 À L'ÉCOLE DE L'ODYSSÉE**

Considérant que nos jeunes fréquentent l'école secondaire l'Odyssee;

Considérant que nous sommes conscients que la durée du transport rallonge les journées et la qualité de la présence en classe;

Considérant que nos jeunes doivent faire face à des changements en fin de secondaire et que c'est une année charnière dans leur vie étudiante;

Sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie les membres du comité diversification soutenus par Valcourt 2030 dans leur démarche pour un 5<sup>e</sup> secondaire à l'école d'Odyssee de Valcourt;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**7. AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Pascal Gonnin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-428 modifiant le règlement 2016-422 modifié, le règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

*CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX* : TEXTE À AJOUTER :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- Le directeur général et son adjoint;
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- Le trésorier et son adjoint;
- Le greffier et son adjoint;

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité

**8. PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'INFRASTRUCTURES,  
DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 août 2018 a eu lieu une rencontre des maires, conseillers et directeurs généraux de 7 municipalités soit les municipalités de Lawrenceville, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine et la Ville de Valcourt concernant la possibilité de réaliser une étude de faisabilité ou d'opportunité de mise en commun d'infrastructures, de services ou d'activités desdites municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des conseils doit prendre l'engagement d'acheminer à la municipalité de Racine son intention d'adhérer, ou non, à la poursuite de la démarche, soit de faire une demande d'aide financière, au plus tard le 14 septembre 2018, pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'opportunité pour la mise en commun d'infrastructures, de services ou d'activités desdites municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Racine a demandé une soumission à la firme Michel Larouche consultants RH Inc. pour réaliser ladite étude de faisabilité ou d'opportunité;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de l'étude seraient défrayés par les municipalités participantes de la façon suivante :

50% du coût selon sa richesse foncière uniformisée + 50% du coût selon sa population.

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Réal Vel

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désigne la municipalité de Racine, responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre de la demande d'aide financière;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer sa part dans les coûts inhérents au projet dans les proportions décrites ci-haut;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-09-153

**9. RÉOLUTION POUR ENTAMER LE PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 août 2018 a eu lieu une rencontre des maires, conseillers et directeurs généraux de 7 municipalités soit les municipalités de Lawrenceville, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine et la Ville de Valcourt concernant la possibilité de réaliser une étude de faisabilité ou d'opportunité de mise en commun d'infrastructures, de services ou d'activités desdites municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des conseils doit prendre l'engagement d'acheminer à la municipalité de Racine son intention d'adhérer, ou non, à la poursuite de la démarche, soit de faire une demande d'aide financière, au plus tard le 14 septembre 2018, pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'opportunité pour la mise en commun d'infrastructures, de services ou d'activités desdites municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Racine a demandé une soumission à la firme Michel Larouche consultants RH Inc. pour réaliser ladite étude de faisabilité ou d'opportunité;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de l'étude seraient défrayés par les municipalités participantes de la façon suivante :  
50% du coût selon sa richesse foncière uniformisée + 50% du coût selon sa population.

Il est proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Pascal Gonnin

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la municipalité de Racine à signer l'offre de services de Michel Larouche consultant RH Inc.;

**QUE** la municipalité la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer sa part dans les coûts inhérents au projet dans les proportions décrites ci-haut;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-154

**10. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES-DIMENSIONNEMENT D'UN PONCEAU**

Considérant que nous devons faire le changement du ponceau du chemin Uldéric Brien;

Considérant que nous avons besoin d'une étude hydraulique pour connaître la dimension nécessaire le remplacer;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service numéro 201822- Dimensionnement d'un ponceau déposé par Rappel (experts conseils en environnement et en gestion de l'eau) représenté par M. Guillaume Miquelon, Géographe, M. Sc. Eau au montant de mille quatre cent vingt-cinq dollars plus les taxes applicables (1425\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-155

**11. RÉOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE PROJET DÉPOSÉ  
PAR CINÉ-ZOO DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN  
AUX PROJETS STRUCTURANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Arche des enfants/Ciné-Zoo Centre de réhabilitation/Ciné-Zoo nous a déposé une demande dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dispose de la somme de 7500\$ pour venir en aide à un projet de la communauté;

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Jean-Pierre Brien

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser la somme réservée de 7500\$ de la politique de soutien aux projets structurants, au projet déposé par l'Arche des enfants/Ciné-Zoo Centre de réhabilitation/Ciné-Zoo représenté par M. Jean Cardinal en autant que le projet reçoive le financement « soutien aux projets structurants » de 17 375\$ tel que présenté dans le montage financier;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-09-156

**12. RÉOLUTION POUR MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DE  
LA SALLE DU CONSEIL SISE AU 145 RUE DE L'ÉGLISE**

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin  
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie les tarifs de location de la salle du conseil sise au 145 de l'Église de la façon suivante :

Location salle uniquement : 25\$

Location salle et cuisine : 50\$

Location avec montage et ménage : 25\$ supplémentaire

Location avec permis de boisson (service de boisson) : 46\$ supplémentaire

Un dépôt de 75\$ est demandé et un remboursement sera accordé selon l'état des lieux

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-157

**13. RÉOLUTION POUR CHANGER LES SERRURES DU 145 DE  
L'ÉGLISE**

Considérant que plusieurs comités nous ont demandé l'accès aux locaux;  
Considérant que nous voulons nous assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement lors des locations;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le changement de serrures au 145 de l'Église;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-09-158

**14. RÉOLUTION CONCERNANT LES FRAIS JURIDIQUES EN LIEN AVEC LE DOSSIER DU NIVEAU DE L'EAU DE L'ÉTANG DU LOT 2 238 756**

Considérant que nous avons été interpellés concernant une problématique d'écoulement d'eau entre deux propriétaires;  
Considérant que nous avons entrepris diverses actions pour trouver un consensus entre les parties;  
Considérant que la problématique est récurrente et que nos actions sont toujours questionnées;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande un avis juridique à Me Caroline P. Fontaine de chez PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS, pour étoffer le dossier;

Que le document servira de référence à Mme Isabelle Perreault concernant les demandes des propriétaires concernés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**15. VOIRIE**

NIVELAGE : Le nivelage ainsi que le 2<sup>e</sup> passage de l'abat-poussière sera fait sous peu;  
DÉBROUSAILLAGE : Le contrat a été annulé. Remis à l'an prochain

**16. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**17. COMITÉ  
17.1 LUMIÈRES DE NOËL**

Proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Pascal Gonnin  
Et résolu  
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la location d'une nacelle pour l'installation des nouvelles lumières de Noël;  
Que la dépense sera prise dans le poste décoration extérieur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-09-159

2018-09-160

**17.2 CONTRAT DE TRAVAIL CONCERNANT LE SERVICE DE SURVEILLANCE**

Proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu



Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de la responsable du Service de surveillance, Mme Chantal Lacasse;

Que la durée du contrat sera du mois d'août 2018 au 30 juin 2019;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-09-161

### **17.3 CONTRAT DE TRAVAIL CONCERNANT L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Proposé par Denis Vel  
Appuyé par Pascal Gonnin  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de l'adjointe administrative de Mme Valérie Bombardier;

Que la durée du contrat sera d'un an renouvelable ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion

2018-09-162

### **17.4 AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE**

Proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le remboursement de la facture déposée par le comité du village fleuris « les Fleurons » au montant de deux mille quarante et un et cinquante sous (2 041.50) avant taxes;  
Qu'une palette de pierres est en inventaire pour des travaux futurs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- M. Jean-Pierre Brien revient dans la discussion.

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-09-163

### **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h26.

Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »